

Destruction des biogaz

***La Régie et vous...
un partenariat pour
l'environnement !***

La Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre détruit les biogaz qui se trouve dans les cellules d'enfouissement sanitaire. Les biogaz sont captés par des puits aménagés sur les cellules d'enfouissement sanitaire et acheminés, à la torchère, pour y être brûlé.



Le méthane contenu dans les biogaz sont 21 fois moins nocifs pour l'environnement, une fois brûlée, que s'ils étaient laissé à l'air libre.

**Régie intermunicipale des
déchets de la Lièvre**

1064, rue Industrielle
CP 172
Mont-Laurier, Québec
J9L 3L9

Téléphone : (819) 623-7382
Télécopie : (819) 623-4739
Messagerie : ridl@tlb.sympatico.ca
Internet : www.ridl.ca

Par un calcul spécifique, les biogaz brûlés pourront être vendu à la bourse du carbone.

